



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

AR PREFECTURE

006-210600425-20200523-2020D11-DE
Le 25/05/2020

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjointes, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés :

Absents :

Convocation du : 18 mai 2020

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2020-11D : Elections des délégués à l'Ecole Départementale de Musique

Le Maire rappelle à l'Assemblée que de nombreux enfants de CLANS fréquentent l'école départementale de musique. Puis il demande que soient élus deux représentants de la Commune.

Sont candidats :

- JACOB Patrick comme délégué titulaire
- IPPOLITO Philippe comme délégué suppléant

Sont élus :

- JACOB Patrick comme délégué titulaire
- IPPOLITO Philippe comme délégué suppléant

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 25/05/2020
Et publication ou notification du 25/05/2020



LE MAIRE
Roger MARIA